



N° 2913

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 mai 2020.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*déclarant la nécessité d'une bifurcation écologique et solidaire
pour aller vers les jours heureux,*

présentée par Mesdames et Messieurs

Danièle OBONO, Mathilde PANOT, Jean-Luc MÉLENCHON, Clémentine AUTAIN, Ugo BERNALICIS, Éric COQUEREL, Alexis CORBIÈRE, Caroline FIAT, Bastien LACHAUD, Michel LARIVE, Loïc PRUD'HOMME, Adrien QUATENNENS, Jean-Hugues RATENON, Muriel RESSIGUIER, Sabine RUBIN, François RUFFIN, Bénédicte TAURINE,

député·es.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

« Je ne devrais pas être là, je devrais être à l'école, de l'autre côté de l'océan. Comment osez-vous ? Vous avez volé mes rêves et mon enfance avec vos paroles creuses ! Je fais pourtant partie de celles et ceux qui ont de la chance. Les gens souffrent, ils meurent. Des écosystèmes entiers s'effondrent, nous sommes au début d'une extinction de masse, et tout ce dont vous parlez, c'est d'argent, et des contes de fées de croissance économique éternelle ? Comment osez-vous ?! »

Intervention de Greta Thunberg, 16 ans, activiste, devant les chefs d'État à l'ouverture du Sommet internationale sur le climat, le 23 septembre 2019, à l'ONU (New York)

La bifurcation est commencée. La question est la suivante : dans quelle direction ira-t-elle ? Deux chemins s'offrent à nous. Celui d'un monde toujours plus libéral, autoritaire et liberticide. Ou bien celui des jours heureux, par une bifurcation écologique et solidaire de notre système économique. Nous optons pour le second chemin. Tel est le sens de cette proposition de résolution.

Pandémie du covid-19 : la relance doit être écologique

La pandémie du covid-19 est une crise aux origines écologiques. Le dérèglement climatique et la destruction des écosystèmes par la déforestation, l'industrialisation et l'urbanisation favorisent la rencontre entre microbes pathogènes issus d'animaux et humains. 100 millions d'hectares de forêt tropicale ont été coupés entre 1980 et 2000 ; plus de 85 % des zones humides supprimées depuis le début de l'époque industrielle. Résultat : 60 % des microbes pathogènes apparus depuis 1940 sont d'origine animale, dont deux tiers issus d'animaux sauvages, 75 % de ceux découverts ces 30 dernières années. En cinquante ans, le nombre de maladies liées aux zoonoses, c'est-à-dire transmises des animaux aux humains, a été multiplié par 10.

Et la fréquence des épidémies s'accélère. La métropolisation, par sa densification extrême et son surpeuplement, a rendu interdépendants des millions d'individus, transformant les grands centres urbains en foyers épidémiques impossibles à maîtriser. Globalisation et libre échange effrénés, perte de souveraineté thérapeutique, industrielle et alimentaire des États, inégalités sociales et économique du système capitaliste se

combinent alors pour transformer ces foyers en une pandémie génératrice elle-même d'encore plus de chaos.

Cette crise sanitaire n'est donc pas une parenthèse. Elle montre les failles que les gouvernements successifs ont créées dans notre organisation de vie collective. Elle nous rappelle que le capitalisme a des conséquences mortelles. En effet, celui-ci a créé les conditions de sa propre destruction, de l'émergence du virus à son incapacité à y faire face. De la crise sanitaire, nous voici confronté-es à une crise économique et sociale aux conséquences potentiellement dramatiques.

Le désastre en matière agricole et alimentaire en est une illustration implacable. La situation des outre-mers, où inégalités extrêmes, absence d'autonomie alimentaire, délitement des réseaux vont de pair, résumant la mécanique d'ensemble à part entière. Le nouveau coronavirus nous donne à voir ce que d'autres crises, potentiellement plus graves encore, pourront produire. Il n'est qu'une répétition générale de ce qui s'avance, si nous n'opérons pas de changements structurels et radicaux.

Le choc historique que nous vivons avec plus de la moitié de l'humanité qui a dû rester confinée devrait être l'occasion pour réorienter l'ensemble de nos moyens de production, d'échange et de consommation afin que la société garantisse des conditions dignes de travail et des possibilités de survie collective. Mais tout indique que le gouvernement refuse de saisir cette occasion historique. Des milliards d'argent public sont donnés aux transnationales polluantes sans poser la moindre condition sociale ni écologique. La casse du code du travail et les reculs sociaux s'accroissent. Deux traités de libre-échange sont finalisés en pleine crise avec le Mexique et le Vietnam alors que l'urgence est à la relocalisation et que les normes environnementales sont affaiblies sur injonctions du Medef.

Nous voyons déjà s'agiter les partisan-es de la « croissance », sans but ni fin autre qu'elle-même, pour repartir comme avant quoi qu'il en coûte et peut-être même en pire. Cette logique est archaïque. Nous n'avons pas besoin de plus de concurrence, plus de croissance ou plus d'accumulation. Nous voulons plus de solidarité, de coopération et de démocratie.

L'arrêt, ou du moins le ralentissement de beaucoup d'activités non essentielles sans que cela provoque d'effondrement général, devrait nous éclairer sur la nécessité de redéfinir nos besoins et nos échelles de valeurs, et nous amener à proscrire les activités les plus nuisibles pour notre survie collective. Reconstruire nos économies comme si de rien n'était serait un moyen d'accélérer un processus d'autodestruction auquel il s'agit au

contraire de mettre un coup d'arrêt, net et précis. L'heure est celle de la justice sociale et environnementale, de l'intervention populaire à tous les échelons, du contrôle public du crédit et de l'investissement et de la planification par l'État au service de l'intérêt général.

Des gouvernements incapables d'affronter l'urgence écologique

De manière globale, l'action gouvernementale face au changement climatique et, plus largement, les efforts des pouvoirs étatiques visant à contenir la destruction des écosystèmes sont aujourd'hui dans l'impasse. Les méga-feux en Australie ou les inondations meurtrières en Indonésie sont des exemples frappants des événements climatiques extrêmes appelés à se multiplier à l'avenir. Ces phénomènes météorologiques extrêmes entraînent des morts, des effondrements de biodiversité, des déplacements massifs de populations et coûtent aussi extrêmement chers : en 2019, ces catastrophes en lien avec le changement climatique ont causé des destructions pour au moins 140 milliards de dollars⁽¹⁾. Sans parler de la hausse des températures qui pourrait également libérer de vieux virus enfermés dans le permafrost et créer les conditions d'émergence de nouvelles pandémies.

Certains gouvernements, à l'instar des États-Unis, choisissent purement et simplement de fermer les yeux. Mais même en Europe, où il existe un large consensus sur le diagnostic, les actions engagées sont en échec. En France, les émissions de gaz à effet de serre dépassaient en 2018 de 4,5 % l'objectif de réduction fixé. Un objectif correspondant à des engagements déjà insuffisants pris à Paris lors du 21^e sommet de l'ONU, la COP21, en 2015.

Face à cette situation, les citoyen·nes sont de plus en plus nombreux et nombreuses à se mobiliser et à exiger un changement immédiat de trajectoire. Greta Thunberg (Suède), Ridhima Pandey (Inde), Autumn Peltier (Canada), Leah Namugerwa (Ouganda), Mari Copeni (Etats-Unis)... La jeunesse du monde entier est à l'avant-garde de cette prise de conscience globale. Elle nous presse de passer à l'action sans attendre.

Ces mobilisations ont poussé les représentations nationales de plusieurs pays à reconnaître formellement l'urgence de la situation. Au printemps 2019, après la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Canada, et suite au dépôt par le groupe de la France insoumise d'une proposition de résolution déclarant l'état d'urgence climatique et écologique, l'Assemblée nationale

⁽¹⁾ "Counting the cost 2019: a year of climate breakdown", rapport de l'ONG Christian Aid, 27 décembre 2019.

française a ainsi voté l'introduction de la mention de « l'urgence écologique et climatique », à l'article 1er de la loi sur l'énergie et le climat.

Nous ne devons pas nous arrêter là. Tous·tes les spécialistes alertent sur l'accélération de la crise, sur la sixième extinction de masse des espèces et aucune des initiatives engagées à ce jour n'est en mesure de l'endiguer. Nous nous devons, à nous-mêmes, à la planète et aux générations futures, d'affermir cette première prise de position symbolique en indiquant dès maintenant un chemin politique précis qui permette de répondre à l'urgence. Car la bifurcation écologique et solidaire nécessite une restructuration de fond en comble de nos économies dont les autorités n'ont pas encore pris la mesure.

Le projet de Green Deal, présenté par la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen en décembre dernier, était déjà insuffisant avant la crise sanitaire. Il est désormais mis aux oubliettes. Et quelques soient les formes encore plus édulcorées sous lesquelles il pourrait réapparaître, ce ne serait jamais autre chose qu'une nouvelle tentative de verdir le capitalisme, une opération de « greenwashing » pour pérenniser vaille que vaille ce modèle destructeur des humains et des écosystèmes, un « tout changer pour que rien ne change » post-covid-19.

Nous n'avons plus le temps d'espérer des résultats positifs qui émanent des logiques libérales. Aucune politique écologique à la hauteur de l'urgence ne peut être bâtie sur un principe de neutralité carbone fait d'artifices techno-industriels et comptables. Le seul monde viable est celui d'une bifurcation planifiée, publique, démocratique, qui remette à sa juste place l'économie, c'est-à-dire subordonnée à l'intérêt général. Et non l'inverse.

La France a un devoir de solidarité internationale. En opérant une réelle bifurcation écologique et solidaire, elle pourrait y prendre toute sa part en construisant un modèle dont pourraient s'inspirer d'autres peuples dans le monde.

De la responsabilité de l'État

Pour mener à bien cette grande transformation, nous pouvons nous inspirer d'expériences historiques. Nos sociétés ont déjà réussi des transitions de ce genre, dans le contexte de la Grande dépression et après la Seconde guerre mondiale en Europe. C'est en écho à cette période de grands bouleversements qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne et dans plusieurs autres pays, des mouvements politiques, des organisations

sociales et des figures intellectuelles progressistes ont engagé la bataille du « Green New Deal ».

Dans l’imaginaire politique étatsunien, la référence au « New Deal » se rapproche de ce que peut représenter en France « Les jours heureux », le programme du Conseil national de la Résistance. C’est le moment de l’histoire récente où la justice et la solidarité ont été le plus loin en matière économique et sociale. Or c’est bien de cela dont nous avons besoin pour réussir la bifurcation écologique : ré-insuffler l’esprit et concrétiser la lettre de la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité » ; redonner aux sociétés une maîtrise collective de leur devenir et garantir aux individus de nouveaux droits ; libérer les imaginaires et ré-ouvrir l’horizon des possibles.

Parce que la bifurcation écologique et solidaire est un impératif absolu, il faut immédiatement lui donner la priorité, c’est-à-dire faire en sorte que les objectifs de préservation de l’environnement et de justice sociale priment sur les enjeux de stabilité financière et de compétitivité. La puissance publique doit par ailleurs dégager les objectifs de la transition écologique des contraintes que font peser sur l’action étatique le fonctionnement des marchés financiers et faire en sorte que la régulation du commerce international et des investissements internationaux soit subordonnée à la soutenabilité environnementale. L’urgence est au contrôle public sur le crédit et les investissements, au recouvrement de la souveraineté industrielle et sanitaire. Dans cette perspective, l’Etat est forcément la clé.

Justice et démocratie

Dans le même temps, il est indispensable de mettre au cœur de ce programme écologique la justice sociale.

Comme l’indiquent les rapports du GIEC, les classes populaires sont souvent les premières victimes des pollutions, des catastrophes naturelles, de l’épuisement des ressources naturelles ou de l’effondrement de la biodiversité. Les injustices environnementales se retrouvent dans l’air que nous respirons : en France, 48 000 personnes meurent du fait de la pollution chaque année, 800 000 en Europe et près de 9 millions dans le monde, et ce surtout dans les quartiers pauvres. Ce sont aussi celles sur qui les gouvernements ont cherché à en faire porter prioritairement le coût, par exemple avec le projet de hausse de la taxe carbone qui a conduit en France au mouvement des « gilets jaunes ». Fin du monde et fin du mois sont indissociables.

Ces injustices et inégalités se retrouvent également au niveau international. À l'échelle mondiale, les pays pauvres sont les premières victimes du changement climatique, alors même que, faibles émetteurs de gaz à effet de serre, ils en sont les moins responsables. C'est moralement insupportable et politiquement délétère. Sans la conviction que la cause écologique leur rende aussi justice, les populations n'adhéreront pas aux politiques de bifurcation et seront plus facilement entraînées à s'opposer les unes aux autres. Face à ce double défi écologique et social, peuples et politiques doivent reprendre la main sur la sphère économique et financière qui, dérégulée, détruit tout sur l'autel du profit et nous entraîne vers la catastrophe climatique et humanitaire.

Il faut préserver - voire élargir - un espace d'autonomie et d'expérimentation pour les collectivités locales et la construction des communs, dans le cadre d'objectifs validés démocratiquement au niveau national. Comme il s'agit d'un enjeu transversal, qui concerne toute la société, l'ensemble des ressources de l'État doivent être ré-orientées dans cette perspective. En termes clairs : la puissance publique doit prendre les commandes. À la fois stratège et interventionniste, l'État doit se démocratiser et faire en sorte que les citoyen·nes prennent toute leur part dans l'élaboration concrète de la planification écologique.

Définir les besoins désirables

Tout commence par la définition collective des besoins désirables et soutenables. Le dégoût qu'inspire à beaucoup d'entre nous le gaspillage consumériste doit être un levier d'action pour élaborer et valoriser d'autres modes de production, d'échange, d'usage et de consommation. Quels secteurs doivent décroître, comment mettre en œuvre une sobriété acceptable par chacun et donc désirable ? C'est une longue révolution culturelle qui s'engage et elle débute très simplement par la réduction drastique de cette machine à frustration qu'est l'industrie publicitaire. Elle doit s'accompagner de la mise en avant de nouveaux indicateurs de bien-être, et de nouveaux imaginaires, qui viendront nourrir la délibération démocratique participative sur les modes de consommation.

Ensuite, nous devons nous interroger sur les conditions de la satisfaction réelle de ces besoins. Parfois, ce pourra être par le secteur privé, d'autres fois par des sociétés publiques locales, d'autres fois encore des organisations de l'économie sociale et solidaire. Mais dans bien des cas, l'État doit être partie prenante pour donner cohérence et consistance à

une trajectoire de bifurcation et de sobriété énergétique qui allie satisfaction des besoins fondamentaux et préservation écologique.

Une telle ambition pour l'action publique en matière de transition écologique passe par l'articulation de deux grands axes : la planification écologique et la consolidation de nouveaux droits sociaux.

Une planification écologique

Le premier axe concerne la coordination des activités économiques. Le système de prix de marché est inadapté pour la mutation qualitative dont nous avons besoin. Comme le résume l'éditorialiste économique en chef du Financial Times, Martin Wolf, « le recours aux incitations prix est inadéquat » : il est trop tard pour compter sur les forces du marché. Les marchés ou taxes carbone relèvent d'une logique a posteriori : l'activité économique génère des « externalités négatives », ces mesures cherchent à les limiter en les internalisant, en les intégrant aux coûts de production. Il faut la remplacer par une logique a priori, qui empêche en amont les pollutions ou les dégradations de la biodiversité de survenir.

Historiquement, l'intervention de l'État dans les choix productifs porte un nom : la planification. Au 20^e siècle, elle a pris des formes diverses. En France, la tradition de la planification « indicative » ou « concertée » doit être revitalisée pour réussir la transition écologique, après que la parenthèse néolibérale ait conduit à son affaiblissement. Rappelons que les efforts des planificateurs de l'après-guerre ont été décisifs dans la reconstruction du pays. La planification n'est pas un gros ni un vain mot. C'est un outil de bon sens. Faut-il rappeler que c'est Jean Monnet « père fondateur de l'Europe » qui a été à l'origine de ce qui va devenir le Commissariat général du Plan, chargé de la reconstruction et modernisation dès 1946 ? C'est un défi du même ordre auquel sont confrontées les générations présentes.

Pour mener à bien une planification écologique démocratique, il faut commencer par nous doter d'un appareil statistique qui intègre à tous les niveaux les impacts environnementaux. Rendre ceux-ci visibles est un préalable pour planifier les mutations structurelles nécessaires et permettre aux individus, aux organisations et aux territoires de s'inscrire dans des trajectoires longues de transition soutenables. C'est sur la base d'une information environnementale fiable qu'un programme d'investissements publics massifs en faveur des énergies et des infrastructures propres et de désinvestissement des énergies fossiles et nucléaires pourra être engagé.

Sur le front climatique, l'objectif est de décarboner totalement l'économie d'ici dix ans.

Plus largement, il s'agit de mettre en œuvre une politique de diminution et de soutenabilité dans l'usage des ressources naturelles et d'engager des mesures de préservation/restauration des écosystèmes. Car la crise climatique n'est qu'une des dimensions de l'urgence écologique. Sortir du productivisme agricole qui mène à l'épuisement des sols, des paysans qui y travaillent et à des crises sanitaires à répétition, organiser la sobriété et l'efficacité énergétique, planifier une nouvelle organisation du territoire pour relocaliser la production et la consommation, sont autant de bifurcations que l'État doit organiser.

De nouvelles conquêtes sociales

Le second axe concerne les conditions sociopolitiques de la transition écologique. Cette mutation structurelle, du côté de la production comme de la consommation, ne peut être populaire sans que de solides garanties soient apportées aux populations, et aux salarié·es en particulier.

Les périodes de bifurcation sont toujours des moments de redéfinition de rapports entre les groupes sociaux, souvent au détriment des plus précaires. C'est le constat dressé dans la crise du Coronavirus. Rappelons que les travailleurs en première ligne sont ceux qui font fonctionner les réseaux les plus essentiels. L'échelle de reconnaissance sociale et de rémunération est inversement proportionnelle à leur degré d'exposition. Rappelons aussi qu'il s'agit principalement de femmes. 87 % de femmes chez les infirmières, 97 % chez les aides à domicile, 73 % pour les agentes d'entretien, 76 % des caissières, 71 % dans l'enseignement. Hier comme aujourd'hui, le pays repose sur elles. Pourtant, elles gagnent 26 % de moins que les hommes.

Les groupes dominants, les riches et les grandes firmes peuvent s'en servir comme une opportunité pour accélérer la destruction du tissu industriel, désarticuler les collectifs de travail, détricoter les acquis sociaux. La preuve encore une fois, dans le chaos du covid-19, où les vieilles rengaines libérales pour l'allongement du temps de travail dans la semaine et dans la vie cherchent à se frayer un nouveau chemin. Ou bien encore, comme dans le cas de la défunte taxe carbone, instrumentaliser la fiscalité écologique pour financer les cadeaux fiscaux aux mieux loti·es. Pour empêcher ces remises en causes qui risquent de rendre hostile la majorité de la population à l'égard des politiques publiques de transition, la bifurcation écologique doit devenir synonyme de conquêtes sociales.

Cela passe notamment par un nouvel âge de l'emploi industriel. Une forme de ré-industrialisation est nécessaire pour réduire les dégâts écologiques du fret international, et réparer les fractures sociales et territoriales qui se sont créées entre perdant-es et "gagnant-es" de la mondialisation néolibérale des 40 dernières années. La crise du Coronavirus a démontré les conséquences dramatiques de la disparition de toute souveraineté sanitaire et alimentaire des Etats. Cette relocalisation industrielle doit s'accompagner d'un changement complet de paradigme. Il faut passer d'une vision productiviste à une conception orientée vers l'allongement du cycle de vie des objets : l'entretien, la réparation et l'amélioration des objets au fil du temps doit prendre le pas sur la logique du tout jetable. C'est une question d'emplois, de compétences autant que de politique industrielle.

Il faut ensuite doter les métiers de la transition écologique d'un statut solide. Une nouvelle convention collective permettrait de fixer les normes salariales et de sécurité de l'emploi indispensables pour attirer les talents et construire des carrières professionnelles attractives, dans les secteurs comme la rénovation thermique des bâtiments, le recyclage ou la restauration écologiques des sols et des cours d'eau.

Enfin, « le droit d'obtenir un emploi », ce principe constitutionnel foulé au pied depuis des décennies, doit être respecté. À l'heure de la mobilisation générale pour la transition écologique, il est inimaginable que tant de personnes soient laissées de côté. A l'image de la « garantie d'emploi » proposée dans le Green New Deal états-unien d'Alexandra Ocasio-Cortez et Bernie Sanders notamment, l'État doit s'engager à proposer ou à financer un emploi à tout-e chômeur-euse de longue durée qui souhaite travailler, au salaire de base du secteur public ou davantage.

Cela permet non seulement de réduire le chômage, mais aussi de satisfaire des besoins dans des secteurs non polluants, ou à effet social et environnemental positif : amélioration de la vie urbaine (espaces verts, restauration de bâtiments), prise en charge des personnes en situation de dépendance et des enfants en bas âge, activités scolaires ou artistiques, etc. Ces emplois ont ceci de particulier qu'ils ne font pas croître l'usage des ressources, donc qu'ils ne pèsent d'aucun poids sur l'environnement. L'expérience des « territoires zéro chômeur » est une préfiguration de ce que pourrait être cette « garantie de l'emploi » mise en œuvre à grande échelle, qui pourrait être complétée par l'institution d'un « droit opposable à l'emploi ».

Pacte des jours heureux

Il s'agit ainsi plus globalement, d'un changement complet de paradigme, une remise à l'endroit des priorités. C'est le système qu'il faut changer, pas le climat. En clair, écologie et libéralisme sont incompatibles. En effet, la crise écologique et climatique dont nous sommes témoins et victimes, et dont les symptômes se font sans cesse plus nombreux et plus intenses, prouve l'impossibilité de s'obstiner dans un objectif de croissance infinie dans un monde aux ressources limitées.

Le programme ambitieux d'investissements publics écologiques et de garantie publique de l'emploi doit ainsi s'affranchir des contraintes pesant encore sur les budgets publics. Celles-ci, en paralysant l'État, aggravent la crise environnementale. Cela est d'autant plus déplorable que, les banques centrales ont démontré leur puissance de feu mais, hélas, au service de la stabilité de la finance privée. La mobilisation de la puissance souveraine de la monnaie doit permettre de rompre la dépendance aux marchés et de faire en sorte que les ressources productives soient pleinement engagées dans la bifurcation écologique. Le mur de la dette doit tomber.

Ce n'est donc plus la recherche du profit maximum qui doit primer, mais la préservation de l'écosystème qui rend la vie humaine possible, et la construction d'un monde qui la rende belle et digne d'être vécue pour tous. Notre boussole : la règle verte, qui impose de ne pas prélever sur la nature davantage que ce qu'elle peut reconstituer, ni produire plus que ce qu'elle peut supporter, doit structurer l'ensemble de nos politiques et stimuler notre créativité. Notre doctrine : l'écologie populaire. Notre ambition : la bifurcation écologique. Pour retrouver le goût du bonheur et que viennent les jours heureux.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution ;
- ③ Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale ;
- ④ Considérant que la crise sanitaire du covid-19 est une crise systémique qui nécessite une réponse systémique et des changements structurels et radicaux ;
- ⑤ Considérant que les politiques menées par la France et l'Union européenne n'ont pour l'instant pas permis de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre ni contribué à la préservation de la biodiversité ;
- ⑥ Considérant que notre système économique insoutenable constitue un facteur majeur de dérèglement climatique et que l'impasse écologique menace la vie des peuples, des écosystèmes autant que la survie des générations futures ;
- ⑦ Cette assemblée déclare qu'il est du devoir de la France de réorienter les ressources de l'État dans la perspective d'une bifurcation écologique à la hauteur des enjeux.
- ⑧ Elle plaide pour la mise en œuvre concrète d'un principe de règle verte au sommet de la hiérarchie des normes, qui impose de ne pas prélever sur la nature plus de ressources renouvelables que ce qu'elle peut reconstituer en un an, ni produire plus, y compris de déchets, que ce qu'elle peut supporter.
- ⑨ Elle invite en outre le Gouvernement à soumettre à l'Assemblée nationale des mesures urgentes qui permettront d'engager une bifurcation écologique concrète pour ré-ouvrir l'horizon des possibles et renouer avec les jours heureux.
- ⑩ Ces mesures, réparties en quatre grands axes non exhaustifs, pourraient constituer une feuille de route.

⑪ 1. Responsabilité de l'État, justice sociale et démocratie

- ⑫ – Dégager les objectifs de la bifurcation écologique des contraintes des marchés financiers et rompre la dépendance aux marchés en subordonnant le commerce et les investissements internationaux à la soutenabilité environnementale ;
- ⑬ – Engager un processus de protectionnisme solidaire, qui implique la relocalisation, la décarbonation industrielle (par exemple en opérant une bifurcation vers l'éco-construction), et une nouvelle politique de coopération internationale basée sur le respect des droits humains, sociaux et environnementaux ainsi que l'échange de technologie et de savoirs ;
- ⑭ – Se doter d'un appareil statistique qui intègre à tous les niveaux les impacts environnementaux et calculer les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation de produits pour fortement diminuer la dépendance écologique de l'Europe.

⑮ 2. Définition des besoins désirables

- ⑯ – Organiser un partage des richesses indissociable d'une réappropriation des biens communs tels que l'eau et l'énergie et de la mise en oeuvre de la gratuité des premières quantités indispensables à la vie qui assure à chaque citoyen une vie digne et saine ;
- ⑰ – Créer de nouveaux indicateurs pour redéfinir ce qu'est le bien-être en tenant compte de toutes ses composantes : santé, éducation, liens sociaux, y compris le droit au repos, à la quiétude, au ralentissement, à la déconnexion, qui viendront nourrir la délibération démocratique participative sur les modes de consommation ;
- ⑱ – Lutter contre la publicité qui envahit nos vies et stopper la société du tout jetable.

⑲ 3. Planification écologique

- ⑳ – Mettre en place un programme d'investissements publics massif en faveur des énergies renouvelables, d'infrastructures propres, de désinvestissement des énergies fossiles et nucléaires ainsi qu'en faveur des rénovations thermiques des logements ;
- ㉑ – Passer à l'agriculture paysanne et écologique en subventionnant les agricultrices et agriculteurs qui souhaitent se reconverter et leur garantir un revenu digne non dépendant de la grande distribution ;

- ⑫ – Mettre en œuvre une décroissance dans l’usage des ressources naturelles et engager des mesures de préservation/restauration des écosystèmes.

⑬ **4. De nouvelles conquêtes sociales**

- ⑭ – Créer les emplois écologiques et de liens sociaux nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des citoyennes et citoyens de façon à respecter le principe constitutionnel du « *droit d’obtenir un emploi* » ;
- ⑮ – Réduire le temps de travail avec notamment une sixième semaine de congés payés pour « travailler toutes et tous et travailler mieux », qui est la politique la plus juste, la plus efficace et la moins coûteuse contre le chômage ;
- ⑯ – Réformer les cursus de formation pour adapter le nombre de professionnels dans tous les secteurs et à toutes les échelles aux enjeux de la bifurcation écologique et solidaire ;
- ⑰ – Renforcer et étendre la puissance publique en créant des emplois dans le secteur public afin que l’État puisse garder une expertise publique forte, et ainsi lutter contre les forces privées, mais aussi étendre les réseaux et services publics.